



**PICARDIE
NATURE**

PICARDIE NATURE

233 Rue Éloi Morel - 80 000 Amiens

03 62 72 22 50

contact@picardie-nature.org

www.picardie-nature.org

f @asso.picardie.nature

t @PicardieNature

ig @picardienature

yt @picardienature

Samedi 17 mai 2025

**55^{ème} assemblée générale de l'association PICARDIE NATURE
à NOAILLES (60), espace Parisis Fontaine – 259 route de Parisis Fontaine**

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale 2025 sera un moment de convivialité au cours duquel nous pourrons fêter avec une certaine fierté les 55 ans d'existence et d'actions de notre association, créée en mars 1970 sous le titre Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Picardie.

Une assemblée générale est aussi un moment formel, ne serait-ce que pour répondre à certaines obligations de validation des bilans financiers et d'activités et du projet de budget.

Depuis plusieurs années, le contexte économique et la complexification administrative pour l'obtention de financements publics dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux, pèsent fortement sur notre association. Nos partenaires institutionnels comprennent les difficultés du monde associatif. Malgré tout cela reste difficile. Néanmoins l'engagement de l'équipe salariée et l'implication de nombreux bénévoles illustrent un dynamisme reconnu par les pouvoirs publics et la population que nous côtoyons à de multiples occasions.

Vous prendrez connaissances de tous ces aspects en participant, nous l'espérons nombreux à cette assemblée générale annuelle

Dans l'attente de vous accueillir le samedi 17 mai 2025.

Le Président
Patrick THIERY

PS : nous attirons votre attention sur l'importance d'obtenir le quorum lors de cette assemblée générale, aussi invitons-nous les personnes qui ne pourraient pas y assister à remplir et nous renvoyer leur procuration pour une personne de son choix (lire explications en page 4).

Comme l'an dernier, l'AG se déroulera en 3 temps :
Le matin une sortie nature sera proposée de 10h à 12h
Le midi sera consacré à un temps convivial (auberge espagnole)
L'après-midi se déroulera l'AG formelle à partir de 13H30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- 13h00 à 13H30 accueil - émargement – désignation d'assesseurs
- 13h30 ouverture de l'assemblée générale et présentation du rapport moral du président
- 13h35 présentation du rapport financier
- 13h50 rapport du Commissaire aux Comptes
- 14h00 échanges avec les adhérents
- 14h15 présentation du rapport d'activités
- 15h30 projets d'activités et projet de budget 2025
- 15h45 présentation du projet scientifique et culturel de l'association
- 16h00 échanges avec les adhérents
- 16h15 signature d'une convention avec Maisons Paysannes de l'Oise, représentée par son président Gilles ALGLAVE *
- 16h30 élection du conseil d'administration
- 16h45 clôture de l'assemblée générale – pot de convivialité

** La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre Picardie Nature et Maisons Paysannes de l'Oise dans le cadre de l'accompagnement de l'association Maisons Paysannes de l'Oise pour une meilleure prise en compte des espèces protégées dans les travaux de rénovation des bâtiments anciens.*

Les deux parties souhaitent collaborer afin de sensibiliser, conseiller et accompagner les membres de Maisons Paysannes de l'Oise sur la réglementation en vigueur concernant la protection des espèces protégées et leur intégration dans les projets de rénovation.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait des statuts

Article 8 :

L'association est administrée par un conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 13 au moins et 19 au plus. Le conseil d'administration est composé de membres élus et de membres de droit.

- les membres élus : pour être élu un candidat doit obtenir au minimum 30% des suffrages. Les membres sont élus pour trois ans maximum au scrutin secret par l'assemblée générale. En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres de façon provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le renouvellement du conseil d'administration a lieu tous les ans par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Comme chaque année, l'association procède au renouvellement par tiers de ses administrateurs et au remplacement des personnes démissionnaires.

Nous sommes persuadés qu'il y a parmi vous des personnes disposant de compétences utiles à l'association ou désireuses d'en apprendre davantage sur le fonctionnement d'une association et de prendre part aux décisions que le conseil d'administration peut prendre.

Nous invitons donc les adhérents intéressés par cette fonction à nous contacter et à faire part de leur candidature par courrier ou mail : secretariat@picardie-nature.org adressé au siège de l'association ou par mail à president@picardie-nature.org .

INFORMATION SUR LE QUORUM ET LES PROCURATIONS

Extrait des statuts

Article 17 :

Pour la validité des délibérations, la présence du cinquième (1/5^{ème}) des membres présents ou représentés visés à l'article 16 est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale est convoquée à 15 jours d'intervalle avec le même ordre du jour et délibère quel que soit le nombre de membres présents. **Le nombre de procurations pouvant être utilisé par un membre est de 20 au maximum.**

IMPORTANT

Information relative aux procurations, décision du conseil d'administration du 12/01/2016

Le conseil d'administration tient à préciser que chaque année des procurations ne sont pas utilisables soit parce qu'elles sont nominatives et dépassent le nombre de 20 (souvent au nom du président) soit parce qu'elles sont données à des personnes non présentes à l'AG. Si vous adressez une procuration nominative, nous vous conseillons de vous assurer que la personne ainsi mandatée sera bien présente à l'AG. Si vous adressez une procuration sans préciser le nom du mandataire, nous vous proposons de cocher l'une des deux cases au choix (administrateur ou adhérent). La répartition des procurations sera ainsi faite selon vos choix. Les procurations à destination des adhérents seront réparties, à l'unité, dans l'ordre de leur arrivée, jusqu'à épuisement.

PROCURATION

(à renvoyer par courrier postal ou à copier et à envoyer par mail à ag@picardie-nature.org)

Je, soussigné*.....

**un seul nom-prénom si adhésion individuelle, deux noms-prénoms si adhésion couple*

adhérent de PICARDIE NATURE, âgé(e) de plus de 16 ans , à jour de ma cotisation 2025,
donne une procuration (deux procurations si adhésion couple)

à M..... pour me représenter

à un administrateur à un adhérent

Fait à le / / 2025

Signature*

(Précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

**pas de signature si envoi par mail, votre adresse mail suffit pour vous identifier*